



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exploitants agricoles

Question écrite n° 47975

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les difficultés rencontrées par les entreprises de travaux agricoles, viticoles et forestiers, suite à la réforme du financement de la protection sociale. Il apparaît en effet que si certaines modalités ont été aménagées relativement à ce financement, il n'en demeure pas moins que le problème de fond demeure, à savoir l'englobement dans l'assiette des cotisations de l'ensemble des bénéficiaires, sans distinction entre ceux qui sont réinvestis dans l'entreprise et ceux qui rémunèrent le travail de l'exploitant. Une modification des règles fiscales en la matière est aujourd'hui, encore plus qu'hier, indispensable. C'est d'ailleurs en ce sens que le Premier ministre s'est engagé, le 23 mai 1995, à opérer une telle distinction. Or, aujourd'hui la situation n'a pas évolué. La réforme annoncée de la fiscalité agricole étant restée en l'état de simple annonce alors que, dans le même temps, les exploitants doivent faire face à un contexte qui leur est de plus en plus défavorable sous le poids de charges sociales écrasantes, une fiscalité inadaptée et des contraintes administratives considérables. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser, d'une part, les initiatives qu'il compte prendre pour qu'enfin la réforme annoncée de la fiscalité agricole soit amorcée et, d'autre part, le calendrier de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions tant attendues.

Données clés

Auteur : [M. Pennec Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47975

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 442